

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
30/11/2023	30/11/2023	3	226,20 HT

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	Montant de Honoraires

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Bactério- Parasito- Mycologie

Examen cytobactériologique des urines

Recueil Milieu de jet
Aspect Légèrement trouble, jaune

Recherche biochimique (Labstix)

pH	6.0	(6.0-7.5)	6.0
Sucre	Négatif		
Proteines	Traces		
Sang	Positif		
Nitrites	Négatif		

Examen à l'état frais

Leucocytes	3 / mm ³	(<10)	2
	3 000 / ml	(<10 000)	2 000
Hématies	66 / mm ³	(<5)	23
	66 000 / ml	(<5 000)	23 000
Cellules épithéliales	Rares		
Cellules vésicales	Absence		
Cellules rénales	Absence		
Cylindres	Absence		
cristaux	Absence		
Parasites	Absence		

Examen bactériologique

Coloration de Gram Absence de germes visibles
Cultures En cours

Ce dossier a été imprimé en partie



S. MESTASSI
Biologiste Diplômé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand



093002863

Né (e) le: 15-05-1951, âgé (e) de : 72 ans
Enregistré le: 30-11-2023 à 09:32
Édité le: 30-11-2023 à 13:32
Prélèvement : au labo
Le : 30-11-2023 à 09:43

Mr Hassan MANANE

Référence : 2311302012

Prescrit par : Dr HALFYA AYOUB

Ceci est un mail, seul le résultat papier fait foi

HEMOSTASE

Taux de prothrombine

(Satellite/ Stago)

25-09-2021

Temps de Quick patient 16.0 sec. 13.3

TP 76 % (>70) 100

Ratio patient/ témoin 1.20 (<1.20) 1.00

Temps de céphaline active

(Satellite/ Stago)

25-09-2021

TCA patient 29 sec 30

TCA Ratio patient/ témoin 1.00 (<1.20) 1.00

IMMUNO-HEMATOLOGIE

Groupe sanguin ABO et Rhesus (1ère détermination)

Groupe sanguin ABO O
Rhésus (D) Positif

Deux déterminations, chacune réalisée en double, sont nécessaires à la délivrance d'une carte de groupe sanguin définitive.

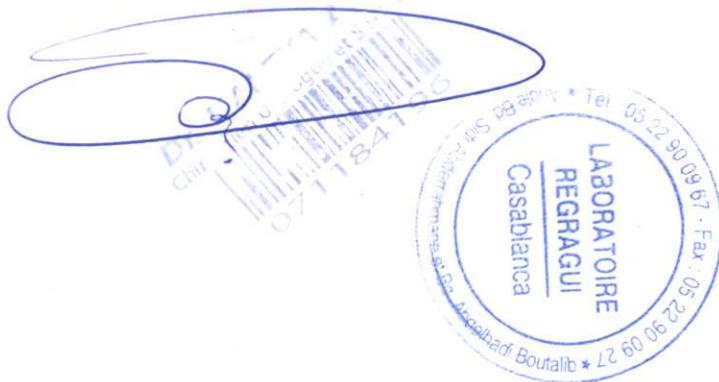


Casablanca, le 30/11/2013

ORDONNANCE

Nom : HAMANE Prénom : HASSAN

- cytologie, culture, identification
- Groupe ABO Rhésus
- Temps de coagulation : TCK
- Taux de prothrombina





مختبر التحاليل الطبية الرغراجي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGAGUI

S. MESTASSI

Biologiste Diplômé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

FACTURE N° : 2311302012

Casablanca le 30-11-2023

Mr Hassan MANANE

Date de l'examen : 30-11-2023

INPE :

Caisse : **MUPRAS**



Analyses :

Récapitulatif des analyses				
CN	Analyse	Cié	Cié	Total
FLA		E10	E	10.00 MAD
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E	11.50 MAD
0241	Cytologie, culture, identification	B90	B	80.10 MAD
0229	Groupe ABO Rhésus	B60	B	53.40 MAD
0239	Temps de céphaline: TCK	B40	B	35.60 MAD
0236	Taux de prothrombine	B40	B	35.60 MAD
Total				226.20 MAD

TOTAL B : 230

TOTAL DOSSIER : 226.2DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux cent vingt-six dirhams vingt centimes

